

Avantage Retraite^{MC}

Taux de **prime mensuelle**¹ (à compter du 1^{er} septembre 2015)

TRANCHE D'ÂGE	ASSURANCE MALADIE	ASSURANCE MALADIE ET ASSURANCE VIE FACULTATIVE – ADHÉRENT SEULEMENT	
	Sans personnes à charge	Homme	Femme
Moins de 60 ans	27,58 \$	43,28 \$	37,47 \$
60 à 64 ans	33,63 \$	57,54 \$	48,69 \$
65 à 69 ans	46,16 \$	91,27 \$	74,15 \$
70 à 74 ans	59,15 \$	126,81 \$	101,14 \$
75 ans ou plus	67,38 \$	169,04 \$	130,35 \$

TRANCHE D'ÂGE	ASSURANCE MALADIE	ASSURANCE MALADIE ET ASSURANCE VIE FACULTATIVE – ADHÉRENT ET CONJOINT	
	Avec personnes à charge	Homme	Femme
Moins de 60 ans	55,14 \$	86,54 \$	74,92 \$
60 à 64 ans	67,26 \$	115,08 \$	97,38 \$
65 à 69 ans	92,32 \$	182,54 \$	148,30 \$
70 à 74 ans	118,37 \$	253,69 \$	202,35 \$
75 ans ou plus	134,75 \$	338,07 \$	260,69 \$

ASSURANCE VIE FACULTATIVE

Vous devez souscrire l'assurance maladie pour être admissible à l'assurance vie. Vous pouvez demander l'assurance vie uniquement au moment de soumettre votre demande d'assurance initiale en vertu d'Avantage Retraite. Vous ne pouvez pas ajouter cette garantie une fois la police en vigueur. S'il y a annulation, aucune autre souscription ne sera possible pour cette garantie par la suite.

DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Avantage Retraite est une assurance temporaire qui se renouvelle automatiquement le 1^{er} novembre de chaque année.

MODIFICATION DES TAUX

Les taux ne sont pas garantis. Desjardins Assurances se réserve le droit de modifier la tarification d'Avantage Retraite en tout temps. La modification de votre prime découlant d'un changement d'âge sera effectuée à la date anniversaire de la police qui suit votre changement de groupe d'âge, soit le 1^{er} novembre. Les primes peuvent également être modifiées si vous demandez un changement de vos garanties ou si une modification législative a lieu. Dans tous les cas, Desjardins Assurances vous fera parvenir un avis écrit 60 jours avant toute augmentation ou diminution de vos primes.

¹ Les taux de prime mensuelle figurant sur ce feuillet sont indiqués sous réserve de modifications.

² Taux de prime mensuelle pour un montant de 10 000 \$ selon l'âge et le sexe de la personne assurée.

Document créé en novembre 2015